

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 1er Décembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} décembre 2015 sous la présidence de André BONHOMME, Adjoint par délégation en l'absence du Maire.

Ordre du Jour :

Eclairage public

Renouvellement des lampes à vapeur de mercure afin de faire des économies, le réglage de la puissance permettant de réduire la consommation. Opération étalée sur 3 ans à raison d'une soixantaine par an. La première tranche démarrera début 2016 où 36 lampes seront changées dans un premier temps puis les autres seront remplacées au fur et à mesure en maintenance. La première année le coût s'élève à 38 823,93 € HT et sera financé à hauteur de 50% par le SDEC soit pour la commune un coût de 19 411,97 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Construction d'un cabinet médical

Convention de mise à disposition d'un terrain de 94 m² pour un bâtiment de 67,82m², près de la supérette et des maisons des personnes âgées. Opération portée par la Communauté de communes avec le projet maison de Santé en 2016.

Adopté à l'unanimité.

Système d'assainissement collectif du bourg

La nécessité de faire des travaux importants sur la route nationale est apparue lors du passage caméra. Le dernier diagnostic des réseaux d'assainissement ayant été réalisé il y a plus de 15 ans il convient de mettre à jour le plan des réseaux et de connaître leur état afin de programmer des travaux, un diagnostic du génie civil de la station d'épuration doit également être fait puisqu'elle commence à avoir de l'âge.

Le coût de cette étude est estimé à 33 000 € HT qui peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de Bassin Adour-Garonne à hauteur de 50%.

Cantal Ingénierie et Territoires propose une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la somme de 3210,72 € TTC.

Il a été décidé à l'unanimité :

- de lancer l'étude diagnostique des réseaux et de demander une subvention à l'Agence de Bassin Adour-Garonne.
- de signer une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoires.

Tarifs municipaux

Décisions de la commission des finances pour l'année 2016 :

Cantine le repas enfant 2,75 € et le repas adulte 5,65 €.

Garderie du matin 0,70 € pour le premier enfant et 0,50 € à partir du second, pas d'augmentation pour la garderie du soir.

Les tarifs des services péri-scolaires – cantine et garderies – sont adoptés à 12 voix pour et 1 abstention.

Les droits de place restent à 30 €, ajout d'un tarif à l'année de 100 € pour les marchands ambulants.

Pour l'enlèvement des objets encombrants pas d'augmentation ; soit 20 € le m³ avec un minimum de 1 m³ et un maximum de 4m³.

Pour les locations des tables et bancs il est proposé de ne pas augmenter les tarifs mais de prévoir un forfait de 50 € pour la livraison à la demande.

Les tarifs de la salle multi-activités restent inchangés.

Pas d'augmentation des tarifs des concessions au cimetière et au columbarium.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

Camping

Pas d'augmentation des tarifs des emplacements, par contre il est proposé de différencier les tarifs pour les mobil-homes anciens et les mobil-homes récents et de créer un tarif très haute saison la semaine du festival Eclat pour les mobil-homes et les chalets.

Les tarifs du camping sont adoptés à 12 voix pour et 1 abstention.

Décisions modificatives sur le budget

Certains crédits étant insuffisants il faut procéder à des réajustements notamment sur le budget de l'eau : abonder le compte 651 pour la rémunération de la SAUR à hauteur de 14 500 € et le compte 701249 pour le reversement de la redevance pollution de 1700 € ; ces sommes seraient prises sur le compte 2315-000 en investissement.

Sur le budget général il est proposé de prendre 300 € en dépenses imprévues et d'abonder le compte 6574 des subventions aux associations.

De même il convient d'intégrer la somme versée par l'association diocésaine pour participer aux travaux de réfection des cloches de l'église. Il est décidé de verser cette somme au CCAS.

Ces décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

Admissions en non-valeur

Le percepteur a fait parvenir les produits qu'il n'a pu recouvrer : abandon de créances suite à liquidation judiciaire et à décès. Sur le budget de l'eau il convient de prévoir 868,39 € en admission en non-valeur et en assainissement 767,41 €.

Décisions adoptées à l'unanimité.

Subventions exceptionnelles:

Demande faite par l'amicale des sapeurs-pompiers pour une participation exceptionnelle de la commune à la reconnaissance des 25 ans de service d'un pompier et la demande des jeunes sapeurs-pompiers pour l'achat d'un mannequin nécessaire à leurs exercices. Proposition de leur attribuer la somme de 150 € à chacun.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Route du Pouget

Pour l'élargissement de la route du Pouget qui présentait un réel danger il a été pris environ 400 m² de terrain en bordure de la propriété de Madame MANIAVAL avec son accord. Le géomètre viendra prendre les mesures. Il est proposé de lui acheter cette bande de terrain au prix de 1€ le m².

Décision adoptée à l'unanimité.

Label Station verte

La commune est adhérente au label Station Verte depuis de nombreuses années avec Thiézac et Vic-sur-Cère. Ce label ayant mal vieilli, il a été décidé entre les 3 communes de mettre fin à cette adhésion ; pour ce faire chaque commune doit délibérer.

Il est décidé à l'unanimité de mettre fin à l'adhésion au label Station Verte.